

Toulouse, le 21 décembre 2023

Arrêté n° A20231211 – n°76

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-86
et délégation de fonction à Monsieur Jean-Pierre COMET**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20220601-86 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Pierre COMET, treizième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Joseph PELLEGRINO en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de la protection de la ressource,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Région de Saint-Béat-Luchonnais lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition énergétique, transition numérique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre COMET, délégation est donnée à Monsieur Daniel GRYCZA, quatorzième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

